## **AVIS PUBLIC**

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

## DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban:

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 555 avenue des Loisirs ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité ville, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, sur les heures de bureaux suivantes : en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Avis donné à Notre-Dame-de-Montauban ce 20e jour du mois de janvier de 2025

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison

Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre Dame de Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 20<sup>ième</sup> jour de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20ième jour de janvier 2025

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison

Directrice générale et greffière-trésorière